

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU SERVICE REMPLACEMENTS ET MISSIONS TEMPORAIRES

Réaliser des missions de replacements
au sein des collectivités territoriales de
Haute Savoie

Rejoignez-nous !



Vous êtes :



Demandeurs d'emploi sans expérience
professionnelle en collectivités

Fonctionnaires territoriaux **en activité
et à temps non complet**

Jeunes diplômés dans les
domaines de compétences des
collectivités avec une petite
expérience professionnelle



**Retraités de la Fonction
Publique** (d'Etat, Hospitalière,
Territoriale)

Lauréats de concours

Demandeurs d'emploi justifiant
**d'expérience(s)
professionnelle(s) dans la
Fonction Publique
Territoriale**

Fonctionnaires territoriaux en
position de **disponibilité**



Les missions de remplacement vous intéressent pour :

- Acquérir de l'expérience au début de votre carrière ou lors d'une réorientation professionnelle
- Développer votre réseau professionnel sur le territoire, vous faire connaître
- Renforcer vos compétences dans un domaine particulier
- Reprendre une activité professionnelle après/pendant une disponibilité, ou une période non travaillée
- Avoir une meilleure flexibilité et trouver un juste équilibre entre vie privée et vie professionnelles
- Poursuivre après la retraite une activité professionnelle en lien avec votre cœur de métier
- Compléter votre temps de travail
- Être conseillé et orienté par le Centre des Gestion partenaire privilégié des collectivités sur le territoire

REJOIGNEZ NOTRE VIVIER EN 2 MINUTES

Rendez-vous sur le site internet de Centre de Gestion : www.cdg74.fr

- ↳ Onglet « Emploi / Concours »
- ↳ Rubrique « Remplacement et missions temporaires »
- ↳ Bouton « Côté candidat »

Téléchargez le [dossier de candidature](#) à retourner complété et accompagné de votre CV au service
remplacement à l'adresse : missionstemporaires@cdg74.fr



Pour aller plus loin ...

Les différentes étapes d'une mission d'intérim :

1

La collectivité fait part au CDG 74 de son besoin de personnel pour faire face à :

- L'absence momentanée d'un collaborateur,
- La vacance temporaire d'un emploi,
- L'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

2

Le CDG 74 présélectionne une ou plusieurs candidatures dans son vivier en termes de compétences, d'expérience, de disponibilité, de motivation, de secteur géographique et la propose à la collectivité

3

La collectivité retient une candidature



4

La gestion administrative du recrutement est réalisée par le CDG 74 qui est légalement l'employeur de l'agent (contrat, paie, suivi de l'agent jusqu'à la fin de sa mission)

5

L'agent prend ses fonctions au sein de la collectivité

6


Une fois sa mission terminée, l'agent (avec son accord) réintègre le vivier des missions temporaires CDG 74 et peut se voir proposer de nouvelles missions

UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS !

Missions temporaires

Direction Emploi Accompagnements spécifiques CDG 74

@ missionstemporaires@cdg74.fr

 04 50 51 98 50

Rejoignez-nous !

